

# Règlement du Grand Prix Ca M'intéresse Histoire du Roman Historique 2015

**Président du Jury Frédéric LENORMAND**

5<sup>ème</sup> année

## **Article 1**

Le Magazine Ca M'intéresse Histoire et Les Editions Les Nouveaux Auteurs organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public un auteur qui n'avait jamais été publié auparavant. (ou jamais percé)

## **Article 2 Nouveau : règles d'admission plus souples !**

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de Roman, dans le genre HISTORIQUE.

Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée ni en cours de publication.

Cependant :

->Les œuvres éditées à compte d'auteur (papier ou numérique), ou assimilé (compte à demi, etc...) sont acceptées.

->Les auteurs ayant déjà été édités avec un roman « historique » mais à la condition de n'avoir jamais percé, malgré une ou plusieurs tentatives (et même à compte d'éditeur) sont les bienvenus.

-> les auteurs ayant publié un roman (et même avec succès), mais pour un tout autre genre que celui de « l'historique », sont également acceptés.

## **Article 3**

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

## **Article 4**

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats de ce Prix. Une œuvre déjà envoyée aux Editions Les Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, sauf en cas de réécriture et amélioration significative.

## **Article 5**

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com) (Grand Prix Ca M'intéresse du Roman Historique 2015). Le fichier ne doit comporter aucune image.

Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format word ( .doc ou .docx : pas de PDF).

Aucun envoi par la poste n'est accepté.

## **Article 6 PROLONGATIONS !**

**La nouvelle date limite d'envoi est désormais fixée au mardi 15 septembre 2015 à minuit**, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

### **Article 7**

Sélection des manuscrits jusqu'au vote final à la rentrée 2015 : une première sélection est faite par Les Editions Les Nouveaux Auteurs dès la clôture des envois, uniquement à partir de critères qualitatifs (en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans les articles 2 et 3 du règlement.). Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera ensuite lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen (pouvant comporter plusieurs centaines de membres). Chaque ouvrage évalué obtiendra une note d'appréciation (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note d'appréciation littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes (les romans en tête au vu des notes moyennes obtenues)

Choix du gagnant : un jury se réunira à la rentrée 2015, sous la présidence de Frédéric LENORMAND

### **Article 8**

Il sera proposé au gagnant un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession. (contrat à compte d'éditeur). Le roman sera lancé en librairie à partir de la mi-octobre 2015 .Au vu des évaluations, il pourra également être proposé à un autre auteur d'un roman finaliste (comme en 2011 ou 2012) , un contrat d'édition en vue d'un lancement en librairie.

### **Article 9**

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de Grand Prix et ce sans que la responsabilité du magazine Ca M'intéresse Histoire, de celle des Editions Les Nouveaux Auteurs ou de celle de Frédéric LENORMAND puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

### **Article 10**

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

### **Article 11**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

### **Article 12**

Le vote sera souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation

### **Article 13**

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom et code postal ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans le magazine Ca M'intéresse Histoire, ainsi que sur les sites Internet/blogs/Facebook etc...consacrés à ce prix , ce magazine et ses partenaires

### **Article 15**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com)